Saint-Placide, le 1er octobre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Placide, tenue le 1er octobre 2018, à 18 h 30, à la salle communautaire, sous la présidence de M. le Maire Richard Labonté.

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Brigitte DesRosiers (siège 1), M. Henri Pelosse (siège 2), Mme Stéphanie Gingras (siège 3), Mme Marie-Ève D'Amour (siège 4), M. Martin St-Pierre (siège5) et M. Jacques Nantel (siège 6).

Forum quorum sous la présidence de M. le Maire Richard Labonté.

Mme la conseillère Stéphanie Gingras agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. MOT DU MAIRE

M. le Maire Richard Labonté souhaite la bienvenue.

2. AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT les articles 152 et 158 de Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ);

CONSIDÉRANT QUE le Maire déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 28 septembre 2018, conformément à l'article 156 du CMQ;

CONSIDÉRANT l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal;

CONSIDÉRANT l'article 157 du CMQ;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 18 h 45, le maire, M. Richard Labonté, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

RÉSOLUTION
279-S-10-2018

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Mme la conseillère Brigitte DesRosiers;
Appuyée par M. le conseiller Martin St-Pierre;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous, conformément aux articles 152, 153 et 956 du CMQ :

1. Mot du Maire;

2. Dépôt – Avis de convocation;

3. Ouverture de la séance extraordinaire;

4. Adoption de l'ordre du jour;

5. Ressources humaines;

6. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION
280-S-10-2018

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 CRÉATION D'UN COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES HUMAINES

(Référence dossier : 113-100-001)

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'assurer une saine gestion des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme la conseillère Brigitte DesRosiers;
Appuyée par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour;

Il est résolu de créer la Comité permanent des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION
281-S-10-2018

5.2 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES HUMAINES

(Référence dossier : 113-100-001)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite déléguer trois (3) élus afin de constituer le comité permanent des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme la conseillère Brigitte DesRosiers;
Appuyée par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour;

Ce comité est formé de :

Richard Labonté, Maire
Jacques Nantel, conseiller
Stéphanie Gingras, conseillère

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION
282-S-10-2018

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. le conseiller Henri Pelosse;
Appuyé par M. le conseiller Martin St-Pierre;

Il est résolu de lever la présente séance extraordinaire à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance.